



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Patrimoine mondial

42 COM

# AMENDEMENT

Point de l'Ordre du jour	42 COM 7B.62
Projet de décision amendé	42 COM
Amendement soumis par la Délégation de...	Chine, Indonésie, Azerbaïdjan
Date	26/06/2018

## TEXTE

### Projet de décision : 42 COM 7B.62

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/18/42.COM/7B,
2. Rappelant les décisions **38 COM 8B.14** et **40 COM 7B.67**, adoptées respectivement à ses 38<sup>e</sup> (Doha, 2014) et 40<sup>e</sup> (Istanbul/UNESCO, 2016) sessions,
3. Accueille avec satisfaction les progrès réalisés par l'État partie dans le suivi des préoccupations précédemment exprimées par le Comité quant à la planification de la gestion, y compris la révision du plan de gestion et l'élaboration et la soumission de plans d'action pour la gestion des visiteurs et la gestion du patrimoine archéologique ;
4. [Chine, Indonésie, Azerbaïdjan] Note avec une très vive préoccupation que le nombre actuel de visiteurs a déjà dépassé les deux millions de visiteurs par an, chiffre précédemment estimé, et que l'on estime désormais que ce chiffre atteindra 3,5 millions de visiteurs par an d'ici 2020, et prie instamment l'État partie de réaliser poursuivre les études nécessaires permettant une meilleure compréhension des impacts sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) de cette augmentation forte et rapide du nombre de visiteurs, et de définir et faire respecter une limite stricte au nombre de visiteurs autorisés afin d'avoir la certitude que ce nombre n'excède pas la capacité d'accueil du bien, en vue de conserver sa VUE ainsi que sa biodiversité, un élément essentiel de sa valeur esthétique ;
5. [Chine, Indonésie, Azerbaïdjan] Accueille aussi avec satisfaction le fait que le démantèlement d'une voie d'accès piétonnier en béton sur la montagne Cai Ha ~~a~~ commencé a été terminé ;

6. ~~[Chine, Indonésie, Azerbaïdjan] Réitère sa préoccupation quant à l'inadéquation persistante des mesures nécessaires pour établir un équilibre entre le développement touristique et la protection du patrimoine, comme en atteste la construction illégale d'un passage piétonnier en béton sur la montagne de Cai Ha, dans le périmètre du bien, et~~ Demande à l'État partie de :
- a) renforcer plus avant les réglementations en matière d'installations touristiques,
  - b) veiller à l'établissement d'un mécanisme de consultation adapté au sein du Conseil de gestion du bien et parmi toutes les parties prenantes, destiné à :
    - (i) garantir qu'une approche équilibrée est envisagée en prenant en compte les aspects relatifs au tourisme, à la gestion du patrimoine et à la conservation de la nature considérés comme un tout,
    - (ii) appliquer un protocole clair et précis pour tout nouveau grand projet d'aménagement et de développement sur le territoire du bien, et veiller à ce que le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives soient préalablement consultés, conformément au paragraphe 172 des Orientations,
  - c) veiller à ce que ~~des-les~~ mesures actuelles soient restent opérationnelles afin de limiter la surfréquentation, y compris ~~par l'établissement d'un~~ quota quotidien maximum de visiteurs ~~clairement justifié~~, pour les jours de pointe et les jours normaux,
  - d) réaliser une évaluation plus poussée des équipements et services nécessaires pour accueillir correctement les visiteurs actuels et à venir, en prenant en considération les chiffres actuels fort importants et les estimations futures révisées, ~~y compris celles concernant les jours de fête qui prévoient une pointe à 50 000 visiteurs~~ ;
  - e) dans le plan de gestion du bien, développer des sections consacrées au patrimoine archéologique, en particulier s'agissant de la formation et du renforcement des capacités du personnel afin que des ressources humaines nationales soient toujours disponibles pour garantir une gestion à long terme et réussie du patrimoine archéologique du bien ;
7. ~~[Chine, Indonésie, Azerbaïdjan] Demande également~~ à l'État partie de continuer de mettre à disposition les ressources humaines et financières adéquates pour assurer un suivi environnemental systématique, une activité à considérer comme faisant partie intégrante de la planification et des opérations de gestion du bien ;
8. ~~[Chine, Indonésie, Azerbaïdjan] Estime que l'installation d'une reproduction d'un plateau de tournage de film a un impact négatif sur l'authenticité et ne constitue pas une stratégie de promotion appropriée pour un bien du patrimoine mondial, et~~ Demande en outre à l'État partie de veiller à ce que toute initiative de promotion et de commercialisation du patrimoine sur le territoire du bien soit en cohérence avec l'interprétation de sa VUE ;
9. ~~[Chine, Indonésie, Azerbaïdjan] Demande par ailleurs~~ à l'État partie d'inviter une mission de suivi réactif conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS/UICN à se rendre sur le territoire du bien durant la période de révision du plan de gestion du bien, fin 2019, afin d'évaluer son état actuel de conservation, ~~en particulier compte tenu du tourisme insuffisamment planifié et géré, des infrastructures associées et du développement des services~~ ;
10. ~~[Chine, Indonésie, Azerbaïdjan] Notant que la probabilité de la construction d'une nouvelle zone universitaire urbaine à Bai Dinh est jugée très faible par l'État partie n'a pas l'intention de construire une nouvelle université dans la zone de Bai Dinh, réitère néanmoins sa demande~~ auprès de l'État partie afin qu'il soumette, conformément au paragraphe 172 des Orientations, des informations détaillées sur tous les projets d'aménagement et de développement envisagés sur le territoire du bien, de sa zone tampon et de son cadre paysager pour examen par le Centre du patrimoine mondial et

les Organisations consultatives avant que toute décision sur laquelle il serait difficile de revenir ne soit prise, notamment la nouvelle infrastructure de stationnement ;

11. [Chine, Indonésie, Azerbaïdjan] Prie aussi instamment l'État partie de réaliser une évaluation environnementale stratégique (EES) et une évaluation d'impact sur le patrimoine (EIP) pour ~~les-tout~~ projets majeur d'aménagement et de développement situés sur le territoire du bien et de sa zone tampon, évaluations à envisager comme une méthode opportune et adaptée pour évaluer les impacts individuels et cumulatifs des projets actuels et prévus dans le périmètre de ce bien fragile et de petite taille, en prenant en considération les impacts potentiels sur la VUE du bien conformément aux orientations de l'UICN et l'ICOMOS sur les évaluations d'impacts pour les projets envisagés, avant d'autoriser la mise en œuvre de tels projets ;
12. [Chine, Indonésie, Azerbaïdjan] Encourage l'État partie à continuer de travailler en collaboration avec les Organisations consultatives afin de soutenir les efforts qu'il déploie, notamment s'agissant de l'intégration de la conservation de la biodiversité dans la gestion et la prise de décision ;
13. [Chine, Indonésie, Azerbaïdjan] Demande de plus à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le 1<sup>er</sup> février 2019 2020, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre des points ci-dessus mentionnés, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 43<sup>e</sup>-44<sup>e</sup> session en 2019 2020.